Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB) Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB) Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

CH-3001 Bern · Seilerstrasse 4 · Postfach 7836 · Tel. 031 382 10 10 · Fax 031 382 10 16

Internet: http://www.sab.ch E-mail: info@sab.ch Postkonto: 50 - 6480-3



Berne, le 13 octobre 2015

Communiqué de presse du SAB N° 1113

A la recherche de villages de montagne promouvant leur jeunesse

Le nouveau label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » a été conçu pour les communes qui s'engagent en faveur de leur jeunesse. Il permet ainsi de créer des liens entre les communes poursuivant le même objectif. Les premières communes qui l'ont obtenu, en août 2015, sont celles de Gampel-Bratsch (VS), de Safien (GR) et du Val Lumnezia (GR). Dès à présent, d'autres communes ont la possibilité d'annoncer leur candidature, afin d'obtenir ce label.

L'expression « village de montagne » est trop souvent associée à certaines problématiques comme le départ d'une partie de leurs habitants, une offre culturelle peu étoffée et des possibilités d'emplois restreintes. Mais cette image est trompeuse. C'est d'ailleurs ce qui est ressorti d'un sondage effectué auprès de la jeunesse par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), au cours de l'hiver 2014. Les jeunes personnes sondées ont indiqué qu'elles appréciaient être en montagne et qu'elles souhaitaient y vivre et y travailler. D'ailleurs, de nombreuses communes de montagne s'efforcent de créer des conditions favorables pour leurs jeunes. Dans ce contexte, le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » a été créé à leur intention. Il permet à la fois de récompenser des communes et d'améliorer l'image de l'ensemble des régions de montagne.

Le but du label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » est de donner des perspectives aux jeunes et de contrer durablement leur exode. D'autre part, il doit aussi constituer un signal positif en faveur des nouveaux arrivants, en particulier pour les familles. Les communes qui désirent l'obtenir doivent prouver qu'elles ont introduit des mesures en faveur de leurs jeunes, dans différents domaines. Après la première remise de ce label, en août 2015, les communes intéressées peuvent annoncer, dès à présent, leur candidature.

Dans le cadre de ce label, les jeunes des régions de montagne doivent avoir la possibilité de façonner leur avenir. C'est pourquoi un forum des jeunes du SAB a été lancé en août dernier. Cet organe sera composé de jeunes provenant des communes ayant obtenu le nouveau label. Il permettra à ses membres d'exprimer leurs besoins et envies,

notamment par rapport à la politique relative aux régions de montagne. Le SAB reprendra leurs desiderata, afin de les intégrer dans son processus politique.

Enfin, le forum des jeunes du SAB sera responsable d'attribuer le nouveau label aux communes de montagne. Selon la devise « Pour les jeunes – par les jeunes », ce label sera exclusivement entre les mains de la jeunesse. Ainsi, seules les communes s'engageant effectivement pour leur jeunesse obtiendront ce label.

Renseignements complémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB Tél. 031 / 382 10 10

Documentation complémentaire :

Lien pour le catalogue des exigences servant à déposer sa candidature : http://bit.ly/1jYGEd0

Le site dédié au label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir »

- www.jugend-im-berggebiet.ch
- www.jeunesse-en-region-de-montagne.ch
- www.gioventu-e-regione-di-montagna.ch